PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021 ***N° 3.3***
Chrono 14840

Rapporteur ***: Monsieur Philippe PRADAL***

Service **: Direction Finances, Stratégie Budgétaire**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Décision modificative n° 1 - Exercice 2021 - Budget principal.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n° 3.2 du Conseil municipal du 25 mars 2021 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2021, du budget principal,

Considérant que le budget 2021 s'inscrit dans un contexte bouleversé par la crise sanitaire avec la reprise de l'épidémie en début d'année et la campagne de vaccination lancée depuis fin 2020, des dépenses supplémentaires ayant été engagées pour adapter les actions menées pour faire face à cette crise,

Considérant également la nécessité de constituer une provision pour risques et charges, à hauteur de 246 314 €, au titre des travaux à réaliser à la Résidence Le Rouret, située 6 boulevard Henri Sappia, suite à un glissement de terrain survenu dans la nuit du 23 novembre 2019,

Considérant que suite à un jugement du tribunal administratif de Nice en date du 21 mai 2021, il convient d'annuler un titre de recettes émis à l'encontre de Nice Eco Stadium le 6 septembre 2017 pour levée tardive des réserves et qu'en conséquence, la provision constituée au moment de l'émission du titre peut être reprise,

Considérant que les inscriptions budgétaires de la présente décision modificative du budget principal pour l'exercice 2021 sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	8 284 270,00 €	-5 939 824,00 €
Recettes	8 284 270,00 €	-5 939 824,00 €

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021 ***N° 3.3***
Chrono 14840

Rapporteur ***: Monsieur Philippe PRADAL***

Service ***:*** **Direction Finances, Stratégie Budgétaire**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Décision modificative n° 1 - Exercice 2021 - Budget principal.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **autoriser les modifications du budget principal telles qu'elles ressortent du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,**

2. **autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges, à hauteur de 246 314 €, au titre des travaux à réaliser à la Résidence Le Rouret, située 6 boulevard Henri Sappia, suite à un glissement de terrain survenu dans la nuit du 23 novembre 2019,**

3. **autoriser la reprise de provision d'un montant de 8 284 270 € constituée lors de l'émission du titre pour levée tardive des réserves de l'Allianz Riviera,**

4. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**